



Refus de souffler et refus de prise de sang

Par **faby59**, le **14/10/2013 à 12:26**

Bonjour,rnrnVoilà 3 jours, mon mari a refusé de souffler lors d'un dépistage alcoolemie et a refusé de faire la prise de sang. Les policiers ont voulu le mettre en garde à vue mais quand il leur a dit qu'il devait prendre des cachets pour le coeur, ils l'ont déposé devant l'hôpital et sont partis.rnrnPouvez vous me dire ce qu'il encourt et si la police avait le droit de faire ça ?rnrnPar avance, merci.

Par **Tisuisse**, le **14/10/2013 à 16:55**

Bonjour,rnrnIl faudrait avant tout, vous poser la question de savoir si votre mari avait le droit de refuser de se soumettre aux contrôles d'alcoolémie. La réponse est oui mais ce refus entraîne une conséquence non négligeable prévue par la loi : il sera considéré comme ayant conduit sous une alcoolémie délictuelle et ce, même s'il n'avait pas bu. A mon humble avis, s'il n'avait rien à se reprocher, pourquoi a-t-il agi ainsi ? Les sanctions sont indiquées dans le post-it en en-tête de ce forum : conduite sous alcool ou stupéfiants.rnrnEn ce qui concerne l'attitude des policiers, ceux-ci n'ont pas voulu prendre de risques sanitaires pour votre mari, l'ont laissé à l'hôpital mais auraient tout aussi bien pu le mettre en garde à vue et faire venir le médecin. Cependant, votre mari va devoir s'expliquer devant le juge du tribunal et prouver, entre autre, ses problèmes cardiaques.